

Communiqué de presse de la FFMC du 12 août 2021

Contrôle technique moto : quand le gouvernement ose le CT en plein été !

Hier matin, les motards ont pu découvrir au Journal Officiel le décret concernant la mise en place du contrôle technique des 2 et 3 roues motorisés. Décidément le gouvernement ose tout ! Pour la FFMC c'est toujours NON au CT.

Majoritairement, les motards sont contre, mais le décret sur la mise en place d'un contrôle technique pour les 2 et 3 roues motorisés est pourtant bien paru hier au Journal Officiel pour obéir à la directive Européenne.

Pour le moment, le contenu du CT n'est pas encore connu puisque le décret porte surtout sur la périodicité et ressemble à un copier/coller de ce qui se fait déjà pour l'automobile alors que le kilométrage d'un 2 ou 3 roues motorisés n'est pas le même. En effet, d'après une enquête menée par KANTAR TNS (étude de référence utilisée par l'ONISR) les motards feraient 3 fois moins de kilomètres que les automobilistes.

La FFMC ne cesse de répéter l'inutilité d'un contrôle technique pour les 2 et 3 roues motorisés en s'appuyant notamment sur le rapport MAIDS qui met en évidence que les accidents causés par une défaillance technique du véhicule ne représentent que 0.3%, alors que les défauts d'infrastructures routières sont bien plus dangereux pour les usagers fragiles. **Réparez nos routes, nous nous occupons de nos motos !**

La FFMC continue de dire NON au contrôle technique et va étudier toutes les pistes et leviers d'actions, qu'ils soient juridiques ou sur le terrain. La FFMC invite donc tous les motards à se préparer à manifester dès la rentrée pour montrer notre opposition à la mise en place d'un CT imposé par l'Europe et dont les motards français ne veulent pas et n'ont pas besoin.

Contact Presse :

Céline Aubrun : 06 08 61 76 57

Didier Roca : 06 13 75 68 98

Gwenaël Lamoureux : 06 71 22 60 45